

Les juges félons... Messiha condamné à 1500 € d'amende pour avoir "injurie" un Préfet

écrit par Christine Tasin | 20 octobre 2021



Le chroniqueur de CNews devra également verser 2 000 euros à

Jean-Jacques Brot, en guise de réparation du préjudice moral.

Photo d'illustration © JP PARIENTE/SIPA

Allez comprendre pourquoi le rappeur Nick Conrad peut sortir sans amende ni prison du tribunal pour avoir appelé à pendre les enfants blancs...

Allez comprendre pourquoi Ruquier peut sortir sans amende ni prison du tribunal pour avoir traité Marine d'étron...

Allez comprendre pourquoi un Messiha, un Zemmour, eux, sont condamnés dès qu'ils ouvrent la bouche.

Le dernier en date, donc, c'est Messiha qui avait juste vertement répliqué à une affirmation plus que discutable du Préfet des Yvelines, pas d'accord pour dire que Trappes était tombée aux mains des islamistes... Pourtant, la récente ré-élection d'une équipe musulmane à la tête de Trappes aurait dû tirer la sonnette d'alarme, non ? On se souvient en effet que Ali Rabeh, le maire, avait injurié Didier Lemaire, le traitant de menteur, on se souvient que, parce qu'il a dénoncé l'islamisation de Trappes et l'islamisme qui règne sous plusieurs formes dans trop de villes en France Didier Lemaire a dû quitter son établissement et sa ville...

[Didier Lemaire : "Nous allons vers la guerre civile \(...\) Il y a des foyers islamistes partout. Ces jeunes vont passer à l'acte \(...\) On n'est plus en état de paix. Il est temps que les Français se réveillent"](#)

<https://resistancerepublicaine.com/2021/02/10/la-reponse-du-maire-de-trappes-ali-rabeh-un-proces-contre-didier-lemaire/>

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/12/trappes-re-election-dali-rabeh-le-grand-copain-islamo-de-hamon-melenchon-bayou/>

Pourtant Messiha s'était excusé... (1)

(1) Note de François des Groux

Valeurs Actuelles s'est excusé pour Obono et ils ont été condamnés.

Messiha s'est excusé pour le préfet Brot et il a été

condamné.

Enfin, les excuses, cela ne sert à rien. Comme dit Zemmour, "s'excuser, c'est s'accuser"...

« Dans les Yvelines, les islamistes ont un ami. Le préfet Brot, qui n'est pas content que Didier Lemaire révèle la réalité de l'occupation islamique de la ville de Trappes. La collaboration des préfets, un triste retour des heures les plus sombres. » En raison de ces quelques phrases publiées sur Twitter, Jean Messiha a été condamné à 1 500 euros d'amende par le tribunal de Versailles, relatent plusieurs médias, à l'instar du [Figaro](#), lundi 18 octobre. Le chroniqueur de CNews, avec ce tweet, s'adressait à Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines. Il devra également verser 2 000 euros à ce dernier, en guise de réparation du préjudice moral.

Jean Messiha a présenté ses excuses

A l'origine de ce tweet, une polémique qui avait vu le jour en février dernier, rappellent nos confrères. Celle-ci était née des remarques d'un professeur de philosophie de Trappes, Didier Lemaire, qui avait estimé que sa ville était « tombée aux mains des islamistes ». Un discours aussitôt réfuté par le préfet des Yvelines. Par le biais d'un communiqué diffusé dans la presse, il avait jugé que le professeur « jetait de l'huile sur le feu » en tenant des propos « contre-productifs ». Mais pour Jean Messiha, avec cette déclaration, Jean-Jacques Brot est « sorti de son devoir de réserve », en s'aventurant sur le terrain politique, indique *Le Figaro*.

A l'occasion de l'audience, qui s'était tenue au mois de septembre, le chroniqueur de CNews avait déclaré « assumer » son tweet. Selon ses propres mots, cités par le quotidien national, celui-ci constituait une « réponse un peu hardie et outrancière » au préfet, mais en aucun cas une injure. Toutefois, il avait présenté ses excuses à l'intéressé.

[Lire les commentaires \(9\)](#)

<https://www.valeursactuelles.com/societe/ami-des-islamistes-jean-messiha-condamne-a-1-500-euros-damende-pour-avoir-injurie-un-prefet/>